

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

**Séance publique du 27 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mai, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Mme Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Régine DE RODAT représentée par M Pierre MALGOUYRES  
M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT  
Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT  
Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC  
Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Sylvie LOPEZ

**Absents :**

M Yohan ENCAUSSE  
M Michel PELLETIER  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance** : Mr Maurice TEULIER

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20240501**

**Budget principal de la Commune : Décision  
Modificative de Budget n°1**

Il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour prendre en compte notamment :

- Les travaux liés à l'effondrement du mur de soutènement du cimetière et la prise en charge financière par l'assurance en recettes déduction faite de la franchise dévolue,
- Les travaux concernant la réfection de la toiture de l'actuelle crèche,
- La mise à jour des subventions à percevoir et notamment de la DETR 2024,
- La révision du montant de la subvention prévisionnelle pour la crèche afin d'anticiper le changement de partenaire au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- La révision du résultat reporté 2023 en section de fonctionnement pour erreur matérielle,
- La prise en compte d'opérations d'ordre patrimonial.

En conséquence, il convient de prendre en compte les mouvements de crédits détaillés dans le tableau joint en annexe de cette délibération.

Où l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- **D'approuver** la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus ;
- **D'approuver** la décision modificative N° 1 du Budget Général de la commune ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

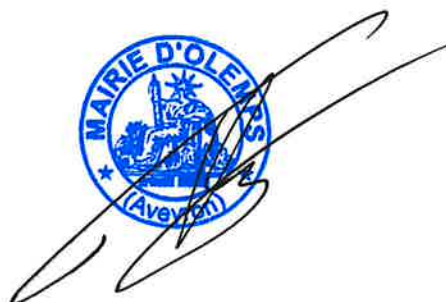
Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance  
**Maurice TEULIER**



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **2 8 MAI 2024**
- Sa publication :
  - o Affichée le : **2 8 MAI 2024**
  - o Retirée le :